

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition N° 66 de l'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant, intitulée: «Un centre de loisirs ou une maison de quartier dans le secteur Grottes - Cropettes - Montbrillant».**

**Rapporteur: M. Didier Bonny**

La commission sociale s'est réunie le 29 janvier, le 5 février et le 14 mai sous la présidence de Mme Hélène Ecuyer pour traiter de cette pétition.

Les notes de séances ont été prises par Mme Meyer que je remercie pour la grande précision de son travail.

### **Texte de la pétition**

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,  
Au Conseil municipal de la Ville de Genève,

Les soussignés, utilisateurs potentiels des infrastructures de loisirs et de rencontres, ainsi que les associations concernées par l'animation socio-culturelle des quartiers constatent que:

- la croissance démographique et l'urbanisation intensive de la rive droite et notamment du secteur Grottes-Cropettes-Montbrillant génèrent un besoin accru en services d'accueil et de prise en charge des enfants et adolescents;
- les centres de loisirs actuellement en charge de ce secteur ne peuvent plus faire face à cette demande dans de bonnes conditions;
- la situation sociale actuelle incite de plus en plus de gens de tous âges et de toutes conditions à rechercher des structures où rencontrer d'autres personnes, des occasions d'échanges et d'entraide et de s'impliquer dans la vie de leur quartier;
- dans le même temps, les moyens dévolus aux centres de loisirs et de rencontres stagnent depuis plusieurs années rendant encore plus difficile la tâche des centres existants.

En conséquence et afin d'éviter une dégradation des conditions d'accueil et de prise en charge de nos jeunes et de renforcer le lien social dans les quartiers, nous demandons instamment aux autorités concernées:

- de donner aux centres de loisirs et de rencontres les moyens d'atteindre dans de bonnes conditions les buts qui leur sont fixés par la charte de la CCCLR, notamment par l'attribution de nouveaux postes de travail ;
- de favoriser toutes mesures visant à mettre à la disposition des habitants des Grottes, Cropettes, Montbrillant et de l'Association qui les représente, une structure de type centre de loisirs -maison de quartier et ceci dans les plus brefs délais.

### **Audition des pétitionnaires**

### *Audition de M. J.-M. Tavelli, président de l'association, accompagné de Mme Fornachon*

Les pétitionnaires expliquent que leur association a pour but de travailler avec la population des immeubles proches du HCR. Ils ont un projet de création d'une maison de quartier s'inscrivant dans les objectifs de la charte cantonale. Ils sont membres de la Fédération des centres de loisirs mais ne peuvent faire partie de la commission cantonale puisqu'ils n'ont pas de locaux ce qui explique le pourquoi de cette pétition.

L'urbanisation de ce secteur de la Ville de Genève fait qu'une partie de la population se trouve en manque de structures d'animation, car les centres les plus proches sont déjà très chargés. Ils ont un projet d'animation globale s'adressant aux enfants, adolescents, adultes et personnes âgées. A fin 1996, 1200 personnes âgées de 5 à 19 ans vivaient dans les quartiers concernés par la pétition et on peut considérer qu'un tiers de cette population serait susceptible de fréquenter la future maison de quartier.

Grâce à une première subvention de la part de la Ville, ils ont pu commencer à faire une étude de terrain et en juin 1997, ils ont débuté avec des animations dans les parcs, une fête de quartier et un petit centre aéré d'automne. Une personne a été employée pendant 7 mois à mi-temps. Pour 1998, ils bénéficient également d'un mi-temps. S'ils sont prêts à continuer quelques temps avec des solutions de rechange, il leur faudrait néanmoins le plus rapidement possible l'assurance qu'ils pourront à court terme avoir des locaux. Ils savent que M. Rossetti a un projet qui consisterait à libérer les locaux occupés par le SEVE au parc Beaulieu pour les leur attribuer (cf. audition de M. Rossetti). Cette solution leur conviendrait parfaitement, mais si elle ne pouvait se concrétiser, il faudrait en trouver une autre. En attendant, il serait bon qu'il y ait au moins une présence dans un lieu à trouver entre les Grottes et Montbrillant (note du rapporteur : il semble qu'un petit local ait été mis à la disposition de l'association à la rue des Gares depuis lors par la Ville de Genève).

Dans la pétition, ils demandent également des nouveaux postes de travail, car la commission cantonale ne peut plus en accorder alors que les besoins sont croissants. Ils ne veulent pas exister au détriment d'autres centres, c'est pourquoi cette pétition a également été adressée au Grand Conseil, car les postes d'animateurs concernent en premier lieu le canton.

### **Audition de M. Rossetti, accompagné de MM. Beer et Nasel**

Pour M. Rossetti, la future maison de quartier ne peut s'envisager sans déplacer les serres et jardins qui se trouvent actuellement dans le parc Beaulieu. M. Rossetti fait alors part à la commission de son projet de «création d'un nouveau centre de production horticole regroupant la production des établissements de la Grange et de Beaulieu aux Bornaches et à Certoux.»

Ce projet, s'il était réalisé, aurait les conséquences suivantes:

création d'une nouvelle maison de quartier dans les locaux de l'établissement de Beaulieu;  
restitution d'une surface de 10 000m<sup>2</sup> d'espaces verts à Beaulieu et 4000 m<sup>2</sup> à La Grange;  
affectation de l'Orangerie de La Grange en théâtre estival;  
conservation des communs de La Grange à l'usage du SEVE.

Le coût total des installations qu'il s'agirait de construire aux Bornaches représente un investissement de 4,4 millions. Pour M. Rossetti, cet investissement paraît tout à fait supportable et en plus il résoudrait le problème des contrats de culture en transférant les derniers arbres (600) actuellement confiés aux privés sur ces terrains, le SEVE gérant le tout. Avec une volonté politique clairement exprimée de la part du municipal, le tout pourrait être réalisé en 2002.

Pour M. Rossetti, une nouvelle maison de quartier dans ce secteur est nécessaire, mais pour lui elle ne pourra voir le jour que si le projet décrit ci-dessus se réalise. En effet, il pense qu'il est impossible d'avoir un bâtiment aussi bien placé et offrant autant de possibilités que celui dont il est question, la maison Baulacre étant quant à elle trop exigüe. C'est pour lui le meilleur projet que

l'on puisse présenter. Il pense qu'en agissant rapidement, la maison de quartier pourrait prendre possession de ses locaux dans deux ans. Une rénovation légère serait nécessaire et financée par une somme de 300 000 francs provisionnée pour des rénovations de locaux à destination de jeunes. Il faudrait ensuite accorder un budget à cette nouvelle maison de quartier.

En guise de conclusion, M. Rossetti déclare que le tout forme un projet ambitieux et qu'il espère que les conseillers municipaux apprécieront cette vision globale.

### **Discussion et votes**

Les commissaires dans leur majorité sont d'accord pour dire qu'une structure type Maison de quartier serait la bienvenue dans ce secteur de notre ville. Toutefois, ils ne souhaitent pas lier la création de cette maison de quartier au projet de déplacement du SEVE qui pourrait prendre encore beaucoup de temps. Ils attendront donc une proposition en bonne et due forme de la part du magistrat avant de se prononcer sur ce projet. Le fait toutefois que selon M. Rossetti l'installation de la maison de quartier à Beaulieu est la seule solution, et que la commission sociale soutient la création d'une maison de quartier, devrait l'inciter à présenter rapidement sa proposition devant notre Conseil...

Le vote sur la pétition s'est fait en deux temps puisque elle demande deux choses différentes à savoir, premièrement, l'attribution de nouveaux postes de travail et, deuxièmement, la mise à disposition d'une Maison de quartier.

En ce qui concerne la première invite elle a été refusée à l'unanimité (les 15 commissaires étaient présents) , car les postes de travail concernent l'Etat de Genève et que ce n'est pas le moment pour notre commune de prendre en charge de nouveaux postes de travail.

La deuxième invite a par contre été acceptée par 9 oui (3 soc, 3 adg, 2 verts et 1 dc) et 6 abstentions (4 lib, 2 rad).

En conclusion, la commission sociale vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil administratif en lui recommandant de favoriser toutes mesures visant à mettre à la disposition des habitants des Grottes, Cropettes, Montbrillant et de l'Association qui les représente, une structure de type centre de loisirs - maison de quartier et ceci dans les plus brefs délais.